

## 28 - Signature d'une convention de mécénat avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** La Direction de la Citadelle a pour objet d'assurer la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Pour sa part, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté développe depuis de nombreuses années une politique de mécénat active, dans le domaine de l'intérêt général notamment.

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté décide d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire d'un montant de 12 000 € destiné au financement de la création d'une maquette tactile de la Citadelle.

Cet outil s'inscrit dans le cadre global de valorisation et d'interprétation du site.

La maquette étant tactile, le public pourra la toucher librement, ce qui permettra une première approche du monument et de ses matériaux.

La thématique des matériaux de construction est un point essentiel dans l'histoire de la Citadelle car elle recouvre plusieurs sujets : les savoir-faire et techniques du XVII<sup>ème</sup> siècle, les métiers de la construction, la nature et l'origine des matériaux, l'adaptation au terrain voulue par Vauban.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mécénat avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : C'est pour créer une maquette tactile de la Citadelle. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2015.*